



JEUNES REPORTERS

CONCOURS « LA PHOTO DU MOIS »

RÈGLEMENT 2015

Le Concours JO Reporters « la Photo du mois » est ouvert à tous les élèves licenciés dans leur AS.

Il se déroulera tout au long de l'année scolaire 2015 / 2016 jusqu'au 10 juin.

Les élèves participants pourront envoyer des photos par mail au service départemental UNSS de la Mayenne dans la limite de 3 par élève et par mois.

Les photos doivent obligatoirement être prises durant les activités de l'association sportive de leur établissement.

Les photos peuvent concerner un sportif, un groupe de sportifs, elles peuvent être prises pendant ou en dehors de l'action sportive (ex : remise de récompenses)

Aucune photo à caractère dégradant ou vexatoire ne sera acceptée.

Chaque photo doit être accompagnée d'un titre et doit être signée par le JO Reporter avec son nom, prénom, établissement, date et indications sur l'évènement.

Les photos devront être envoyées sous format libre à ce.unss53@ac-nantes.fr avant le 25 de chaque mois avant 12h00 avec demande d'avis de réception.

Les participants s'engagent à autoriser l'UNSS de la Mayenne à publier leurs photos par voie de presse et sur les sites de l'UNSS.

Un jury composé du directeur départemental UNSS, d'un enseignant EPS et de 3 chargés de communication de l'Inspection Académique, se réunira le 26 de chaque mois pour désigner les meilleures photos du mois.

Toutes les photos retenues seront publiées sur le site www.unss53.com et la meilleure de chaque mois sera retenue pour participer au concours de « la Photo de l'année » dont les résultats seront communiqués le mercredi 15 juin au cours de la soirée des sportifs scolaires de l'année.

Le Directeur départemental du Sport Scolaire

P . Le Ster